Image not found or type unknown

Renouvellement garantie console de jeu

Par **dan33370**, le **16/10/2013** à **13:55**

Achat d'une PS3 en décembre 2010 dont la garantie légale est de 2 ans (sans extension).
Panne en décembre 2012 et console remplacée en garantie par une neuve.
Octobre 2013, la nouvelle console est à nouveau HS suite à un problème identique (récurent sur ce type d'appareil, problème de bloc optique). la garantie est-elle toujours valable ? La nouvelle console est-elle à nouveau garantie deux ans ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés